

PRÉREQUIS

- Être titulaire du certificat SST initial délivré par une entité habilitée
- Les titulaires d'un certificat APS peuvent également participer à un MAC SST. La réactualisation ne pourra donc porter que sur le Sauvetage Secourisme du Travail.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Actualiser les compétences du SST initial définies dans le référentiel de formation.
- Maintenir ses connaissances et s'informer des nouvelles techniques.

DURÉE DE FORMATION

- 1 journée (7 h)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Le Sauvetage Secourisme du Travail	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel : Sur les accidents du travail. - Rappel : Le rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise, - Articuler son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.
Rechercher les risques persistants pour protéger	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel sur les aspects généraux de la prévention
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer à partir d'accident du travail simulé afin de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
De protéger à prévenir	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel sur les compétences attendues, aussi bien en matière de "protection" (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de "prévention" des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail).
Examiner et faire alerter	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel : Examiner la (les) victimes et agir de manière adaptée. - Rappel sur les notions de "Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise".
De « faire alerter » à « informer »	Rappels : Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise
Actualisation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation sur les risques de l'entreprise, - Actualisation des modifications du programme

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins d'exercice RCP (Adulte, enfant, nourrisson) et Mannequins d'exercice pour les désobstructions
- Démonstrations et mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Tests finaux théoriques et pratiques
- Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d'une validité de 2 ans
- Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences SST est nécessaire (recyclage de 7h avec évaluation)

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'I'REP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'I'REP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les Conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'I'REP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en

Formation et le suivi de votre parcours.

POUR CONTACTER L'I'REP

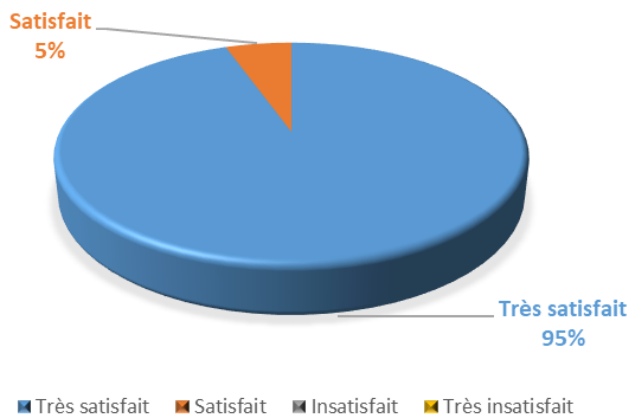
Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

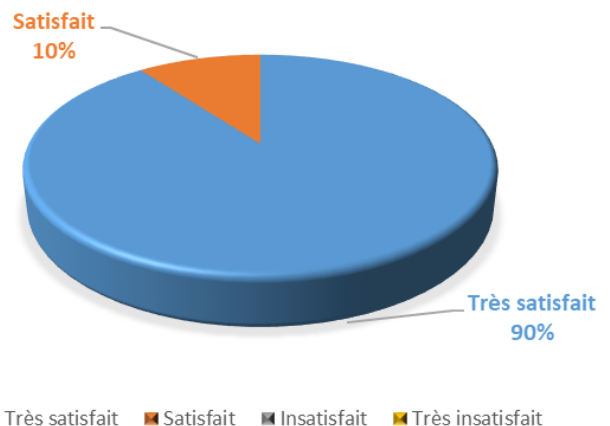
APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

APPRÉCIATION GÉNÉRALE



95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

ATTEINTE DES OBJECTIFS



90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.